

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

27 OCT. 2022



La mairie de QUINCY

DELIBERATION N°2022-30

Création d'un poste d'Adjoint d'animation.

**Dans le cadre du dispositif
Parcours emploi compétences
Contrat unique d'insertion
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
PEC CUI-CAE**

Contrat de droit privé

Le 10 octobre 2022, à 18h30, en session ordinaire salle du conseil à la mairie de QUINCY se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, convoqués le 4 octobre 2022,

Etaient présents : : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSEIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

Etaient absent(s) excusé(s) : Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir Pascal RAPIN, Patrick HERVET a donné pouvoir à Jacques PERARD ,

Le secrétariat a été assuré par : Agnès DELANNOY

Le Maire informe l'assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation auprès d'enfants de 3/5 ans, 6/11 ans et ados, encadrement des sorties organisées, encadrement de la journée au centre de loisirs de QUINCY., accueil du matin ou du soir, surveillance de la cantine. Ce à raison de 21 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu à compter du 3 octobre 2022 jusqu'au 31 août 2023.
- renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'adjoint d'animation à **temps non complet** du 3 octobre 2022 au 31 août 2023.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

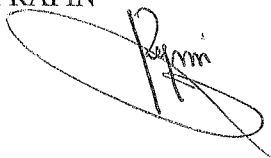
Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 2 janvier 2019,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.


ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Maire
Pascal RAPIN



Fait à QUINCY Le 10 octobre 2022

Secrétaire de séance
Agnès DELANNOY



- Transmis au représentant de l'Etat le : 24 octobre 2022

- Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 24 octobre 2022